

Commune de VILLAROGER

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 8 juin 2020 à 19H00**

Présents : BOULANGEAT Mégane, CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, COGEZ Frédéric, CREY Marlène, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, EMPRIN Mireille, LIMBARINU Nadine, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

Secrétaire de séance : Marlène CREY

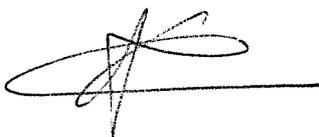
Le Conseil municipal :

- Approuve la convention de mise à disposition précaire de pâturage relative à la location de la propriété communale située au lieu-dit « Les Iles », avec M. CRETIER Patrice, du 01.04.2020 au 30.11.2020
- Approuve la convention d'aménagement de terrain agricole visant à encadrer des travaux de reconquête pastorale avec le GAEC MARMOTTAN (*Contre : 2 – Abstention : 1*)
- Approuve la convention d'occupation du domaine communal, d'une surface de 30m2 environ, pour la mise en place d'une terrasse sans aménagements, du 01.07.au 31.08.2020, avec le restaurant GOYET au Hameau du Pré (*M. le Maire concerné a quitté la salle*)
- Approuve le marché de travaux de l'entreprise MARTOIA TP relatif à l'élargissement de la route d'accès aux villages de La Savine et de La Gurraz, d'un montant de 197804,05 € HT (*Lionel Marmottan a quitté la salle*)
- Après avoir entendu Monsieur le Maire rappeler les démarches engagées pour la régularisation et l'aménagement de la Route de la Savine et la décision rendue par le Tribunal Administratif de Grenoble visant à l'annulation de l'Arrêté Préfectoral portant transfert d'office des emprises de la route de la Savine ouvertes à la circulation publique dans le domaine public de la commune de Villaroger et ne permettant pas en conséquence de régulariser la situation foncière de l'assiette de la route de la Savine, approuve le principe de l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire
- Approuve l'extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux
- A la demande du maire, décide de fixer les indemnités de fonction du maire à un taux inférieur au barème maximum autorisé de 25,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique, à savoir 17% de l'indice brut terminal
- A la demande du maire, décide de fixer les indemnités de fonction des adjoints à un taux inférieur au barème maximum autorisé de 9.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique, à savoir 6.6% de l'indice brut terminal
- Autorise M. le Maire à déposer au nom de la commune une déclaration préalable de travaux dans le cadre de l'agrandissement du parking du Chantel

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLAROGER pour être affiché le Lundi 15 juin 2020 à la porte de la Mairie.

A VILLAROGER le 15 juin 2020

**La secrétaire de séance
Marlène CREY**



**Le Maire,
Alain EMPRIN**

